



# Déclaration des élus CGT Educ'action

## Ouverture de la CAPN des PLP le 15 mars 2011

La CAPN s'ouvre dans une période de pénurie pour l'Education nationale, avec à nouveau 16 000 suppressions de postes pour la rentrée 2011 (66 000 depuis 2007). Ce choix politique répond à des exigences de réduction du déficit de l'Etat : supprimer des heures d'enseignement, supprimer des postes pour réaliser des économies substantielles alors que l'école publique ne doit pas être une charge à réduire mais un investissement pour l'avenir.

Nous déplorons l'augmentation du nombre de disciplines sinistrées, dans lesquelles il est devenu presque impossible de muter compte tenu des capacités d'accueil inexistantes. Citons notamment Lettres Allemand (1 candidat obtenant une mutation sur 21 demandes), Lettres Anglais (64 sur 255), Lettres Espagnol (10 sur 53).

Cette situation est incompréhensible sachant qu'une deuxième langue devient obligatoire en tertiaire dans le cadre de la généralisation du bac pro 3 ans. Ajoutons également les disciplines professionnelles suivantes : Génie Mécanique Construction (36 sur 182), Génie Mécanique Productique (3 sur 66), Génie Electronique (1 sur 52), Génie Electrotechnique (46 sur 174) et Communication bureautique (60 sur 267).

Les collègues se posent toujours la question de savoir pourquoi ils ne peuvent entrer dans certaines académies alors que les postes existent !

La non-satisfaction des demandes de mutation, tous corps confondus, reste massive (58,1 % selon la DGRH). Au final, pour le mouvement 2011, seulement 29 % des PLP titulaires obtiennent une mutation !

Concernant les rapprochements de conjoints, moins d'un PLP sur deux obtient sa mutation sur son premier vœu, c'est-à-dire la résidence du conjoint et des enfants, et ce malgré le passage de 75 à 100 points de la bonification par enfant.

Pour les mutations au titre du handicap, nous continuons de dénoncer l'inégalité de traitement entre les personnels selon leur académie d'origine. Dans certaines, l'attribution des points s'est faite de manière discrétionnaire et opaque. Il serait souhaitable de mettre en place une harmonisation ministérielle des critères d'attribution de la bonification au titre du handicap.

Pour ce qui est des affectations à titre provisoire, seulement 31 collègues sur 78 peuvent retrouver l'académie dans laquelle ils étaient affectés. Le ministère continue sa politique budgétaire sans se soucier de la stabilité des équipes pédagogiques nécessaire à la réussite des élèves.

S'agissant du mouvement intra, les perspectives s'annoncent aussi préoccupantes pour les collègues : affectations sur plusieurs établissements, postes bloqués pour les stagiaires et cartes scolaires massives compte tenu des DHG qui entérinent la politique gouvernementale de réduction massive de l'emploi public.

Par ailleurs, comme nous le dénonçons déjà depuis deux ans, l'immobilité dont s'enorgueillit toujours le Ministère et dont le coût ne nous a toujours pas été communiqué, entretient la confusion et génère des situations parfois ubuesques qui se retournent contre les services de la DGRH : mécontents de leur projet de mutation, certains demandent à changer l'ordre de leurs vœux, d'autres ne veulent plus muter, etc...

Enfin, depuis le mois de septembre, des établissements scolaires ont été choisis de manière autoritaire afin de servir de laboratoires au dispositif CLAIR. Celui-ci ne propose rien d'autre que la privatisation à venir de l'Éducation : personnels recrutés par les chefs d'établissements, contrats d'objectifs, création d'une hiérarchie intermédiaire avec les fameux "préfets des études". Les motifs d'inquiétude ne manquent pas face à ce dispositif que le ministère veut étendre dès la rentrée prochaine, ce qui entraînera, de facto, une diminution du nombre de postes au mouvement.

Dès lors, comment exercer efficacement son rôle d'élu des personnels quand les droits de ces derniers sont de plus en plus bafoués par une administration contrainte d'appliquer les directives ministérielles de destruction de l'emploi public ?

Comment défendre les dossiers de nos collègues lorsque les élus PLP que nous sommes n'ont même pas été réunis pour siéger aux principaux groupes de travail du mouvement spécifique BTS ?

Toutefois, nous restons attachés aux valeurs du paritarisme. Nous siégeons ici dans un seul but : veiller à l'égalité de traitement de tous les personnels dans le cadre d'une gestion qui se doit de rester transparente à défaut d'être de moins en moins humaine...

Les élus CAPN de la CGT Educ'action

**Ensemble on est plus fort pour lutter.**

**Si ce n'est déjà fait, pourquoi ne pas rejoindre la CGT ?**



CAPN mars 2011

*A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous*

**Je souhaite :**

**prendre contact**

**me syndiquer**

Nom (Mme, Melle, M.)..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Ville .....

Tél..... e-mail.....

Grade ou corps..... Discipline: .....

Etablissement.....

Code postal ..... Ville .....

263, rue de Paris – Case 549 – 93515 Montreuil Cedex – Métro : Porte de Montreuil – Tél. : 01.48.18.81.47  
Télécopie : 01.49.88.07.43 – e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - internet : http://www.ferc.cgt.